



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**Date de convocation :**

14/09/2023

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Damien OTON, Yasine SEBAHOUI, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Evelyne FUENTES (pouvoir à Claude AYMERICH), Mélissa OBBIH (pouvoir à Alain MARGALET), Clara ROSE (pouvoir à Caroline PAGÈS), Armande IGLESIAS (pouvoir à Maryse NOGUES), Thierry COMES (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Bernard COURCELLE).

Absents : Mmes Danielle POUDADE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Louis LIGAT.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023/43 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES.**

Par délibération du 11 juin 2020, ont été élus les membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la commune. Suite à la démission de Madame Vanessa DENAYRE, membre suppléant, il s'agit de la remplacer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3 ;

Vu la Loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment les articles 45 et 46 ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2007 relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité ;

Est candidat au poste de titulaire : Georges PERALBA

Considérant le rapport du Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

**RAPPELLE** que la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées sera composée de 10 membres répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit
- 5 membres élus par le conseil municipal : 4 issus de la majorité et 1 membre titulaire issu de l'opposition (+ suppléants)
- 2 membres désignés par le Maire représentant des personnes handicapées
- 2 membres désignés par le Maire représentant des personnes âgées

**DECIDE**, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations

**DECLARE**

*Titulaires :*

Madame Naïma METLAINE  
M. Xavier BERAGUAS  
M. Alain MARGALET  
Madame Mélissa OBBIH  
M. Bernard COURCELLE

*Suppléants :*

Madame Armande IGLESIAS  
Madame Maryse NOGUES  
M. Jérôme PARRILLA  
Madame Caroline MERLE  
M. Georges PERALBA

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 21 septembre 2023

**Le Maire,**



  
**W.BURGHOFFER**